

Image not found or type unknown



oubli de révision annuelle loyer commercial

Par **margueritte3**, le **20/09/2019** à **19:29**

mon bailleur a oublié de réviser le loyer annuellement et me réclame les arriérés par LAR en rappelant les termes du bail commercial qui stipulent que " le loyer est révisé annuellement et que cette révision s'applique de plein droit sans que le bailleur ait à le notifier au preneur"

a-t-il raison et dois-je payer les révisions oubliées de 2017 et 2018 ?

merci